

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/09/2019

Le 23 Septembre 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Jacky DUTRUC), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : /

Secrétaire de séance : Brigitte COULON

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au SYTRAIVAL

Vu l'article L5214-27 du CGCT,

M. Bernard GRISON, Président, indique que les délibérations de la CCVSC du 16 juillet 2019, celle du SMICTOM Saône Dombes du 10 septembre 2019, et celle de la CCDSV du 23 septembre 2019 demandant le retrait des communes de Messimy et Chaleins du SMICTOM Saône Dombes vont entraîner sa dissolution au 1^{er} janvier 2020.

Le SMICTOM est membre du SYTRAIVAL, Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes.

Il convient donc que la CCDSV adhère au SYTRAIVAL à compter du 1^{er} janvier 2020 pour son propre compte puisque la CCDSV reprend la globalité de sa compétence collecte et traitement des ordures ménagères qu'elle avait déléguée au SMICTOM.

Le SYTRAIVAL étant un Syndicat mixte « à la carte », il propose d'adhérer pour les mêmes compétences que le SMICTOM, à savoir :

- 1^{er} groupe de compétences : Gestion des installations et valorisation énergétique
- 2nd groupe de compétences : Valorisation matière :
 - compétence 2 : Compostage
 - compétence 3 : Collectes sélectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER L'ADHESION** de la CCDSV au SYTRAIVAL à compter du 1^{er} janvier 2020, sous réserve de la dissolution du SMICTOM et sous réserve de la validation par les conseils municipaux des communes membres de la CCDSV, dans les conditions de majorité qualifiée prévues au Code Général des Collectivités territoriales ;

- ✓ **DE DIRE** que cette adhésion est valable pour les compétences visées ci-dessus ;
- ✓ **DE DEMANDER** aux communes membres de la CCDSV de bien vouloir délibérer pour accepter cette adhésion à ce syndicat mixte.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 SEP. 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190923-2019C98-FI
Affichage le : **26 SEP. 2019**

A Trévoux, le 23 septembre 2019
Le Président,
Bernard GRISON

